



Rapport annuel **2021-2022**



BUREAU DES PRÉSIDENTS
DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Note : Pour toutes les personnes présentant des difficultés de lecture, le présent rapport annuel est reproduit à l'annexe IV — en format accessible — du Rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Office des professions du Québec.

Ce dernier respecte le standard SGQRI 008-02 sur l'accessibilité d'un document téléchargeable et est publié à l'adresse suivante :
<http://www.opq.gouv.qc.ca/publications/rapports-annuels/>



BUREAU DES PRÉSIDENTS
DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice et procureur général du Québec
Ministre responsable de la Langue française
Ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire
Leader parlementaire du gouvernement
Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous sou mets le rapport annuel du Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

Ce rapport présente les résultats obtenus conformément à l'article 115.8 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26). Il expose également les objectifs de gestion pour assurer la qualité et la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel.

Une copie est annexée au rapport annuel de gestion de l'Office des professions du Québec, conformément à l'article 16.1 du *Code des professions*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente en chef,

M^e Marie-Josée Corriveau



BUREAU DES PRÉSIDENTS
DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Table des matières

Mot de la présidente en chef	7
Déclaration de fiabilité des données.	8
1. Vue d'ensemble du Bureau des présidents des conseils de discipline	9
■ Mission	9
■ Valeurs.	9
■ Port d'attache.	9
■ Organigramme au 31 mars 2022.	10
2. Sommaire des résultats 2021-2022	11
3. Présentation des résultats détaillés 2021-2022.....	13
■ Plaintes	13
■ Auditions.....	17
■ Conférences de gestion	24
■ Décisions.	27
■ Temps consacré aux instances	41
4. Objectifs de gestion	45



Mot de la présidente en chef

Les avantages du temps qui passe

Je signe mon 7^e rapport annuel du Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD). Le temps passe, mais mon engagement demeure intact. Le temps qui passe permet d'apprécier le chemin parcouru et d'anticiper celui qui nous mènera plus loin. Le cours du temps permet de consolider notre équipe qui s'investit sans réserve dans la mission de protection du public. Le temps qui passe permet d'innover tout en conservant nos acquis.

Depuis la création du BPCD en juillet 2015, plusieurs choses ont changé. Notre équipe s'est agrandie passant de 10 à 14 présidents. Le droit a évolué, notamment en matière d'infractions à caractère sexuel. Le minimum de l'amende par infraction s'élève maintenant à 2 500 \$ et le maximum atteint 62 500 \$. Le nombre de plaintes contestées a augmenté. Les dossiers se sont complexifiés. Les auditions de longue durée sont devenues en quelque sorte des affaires courantes.

De plus, grâce à l'implantation des auditions à distance, la justice disciplinaire est désormais plus accessible, plus économique et plus efficace. Cette année, nous avons réussi à réduire à 155 jours le délai entre la signification d'une plainte et la première date d'audience fixée. Les premières années, ce délai dépassait les 200 jours.

Le *Règlement applicable à la conduite des plaintes et des requêtes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 1.2) a succédé aux *Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 8.1). Cette mise à jour favorise l'efficacité du traitement des plaintes et

l'utilisation des moyens technologiques pour la gestion d'instance, les auditions et l'échange de documents informatisés.

En 2021-2022, 97 % des auditions ont été tenues à distance. Les conseils de discipline ont rendu 608 décisions. Or, 79 % de ces décisions ont été rendues dans un délai de 90 jours, sans toutefois tenir compte des délais de délibéré découlant d'une audition commune de 25 jours regroupant 73 plaintes.

Seulement 11 % des décisions susceptibles d'appel devant le Tribunal des professions sont portées en appel. Soulignons que 63 % de ces appels ont été rejetés ou ont abouti à un désistement. Quant aux appels accueillis, 50 % ne l'ont été qu'en partie.

Bref, le BPCD et les conseils de discipline remplissent leur mission honorablement. Le public est ainsi protégé en tout temps.

Le temps qui passe est source de motivation pour continuer à parfaire notre système de justice disciplinaire. Plusieurs dispositions du *Code des professions* sont à revoir et à redéfinir. La suffisance des effectifs du BPCD est également à revoir pour assurer le maintien de la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel. Et pourquoi ne pas amorcer une réflexion sur la structure organisationnelle des greffes des conseils de discipline et celle du BPCD en tant que tribunal administratif disciplinaire?

Le temps passe. Vite au boulot!

La présidente en chef,

M^e Marie-Josée Corriveau

LE TEMPS

QUI PASSE

PERMET

D'INNOVER

TOUT EN

CONSERVANT

NOS ACQUIS

Déclaration de fiabilité des données

L'information contenue dans ce rapport annuel relève de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude et la fiabilité des données.

Les résultats et les données du rapport annuel 2021-2022 du Bureau des présidents des conseils de discipline :

- décrivent fidèlement la mission, le champ de compétence et les valeurs du Bureau des présidents des conseils de discipline;
- présentent les objectifs et les résultats obtenus;
- font état des données exactes et fiables.

Je déclare que l'information et les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022.

La présidente en chef,



M^e Marie-Josée Corriveau

Vue d'ensemble du Bureau des présidents des conseils de discipline

Le Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD), créé le 13 juillet 2015, a modifié considérablement le fonctionnement du système de justice disciplinaire.

Le BPCD est actuellement composé de 14 présidents, dont la présidente en chef et le président en chef adjoint. Ils sont nommés suivant la procédure de sélection prévue au *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 7.1). Leur mandat d'au plus 5 ans est renouvelable. Ils exercent leurs fonctions à temps plein sous la direction de la présidente en chef et desservent l'ensemble des conseils de discipline des ordres professionnels.

Gestion des plaintes disciplinaires

Les plaintes reçues par les secrétaires des conseils de discipline des 46 ordres professionnels sont centralisées au BPCD qui en assure la gestion.

Conseils de discipline

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre pour entendre toute plainte contre un professionnel pour une infraction au *Code des professions*, à la loi constituant l'ordre dont il est membre ou à un règlement propre à son ordre (dont le *Code de déontologie*).

Un conseil de discipline est formé d'un président désigné par la présidente en chef et de deux membres choisis par le secrétaire du conseil de discipline parmi la liste établie par le Conseil d'administration de l'ordre.

Les présidents du BPCD sont appelés à siéger aux conseils de discipline de tous les ordres professionnels. Ils président les auditions et rendent les décisions de concert avec les deux autres membres du conseil de discipline.

Mission

LA PROTECTION DU PUBLIC

=

Célérité du processus décisionnel

+

Décisions de qualité

+

Cohérence décisionnelle

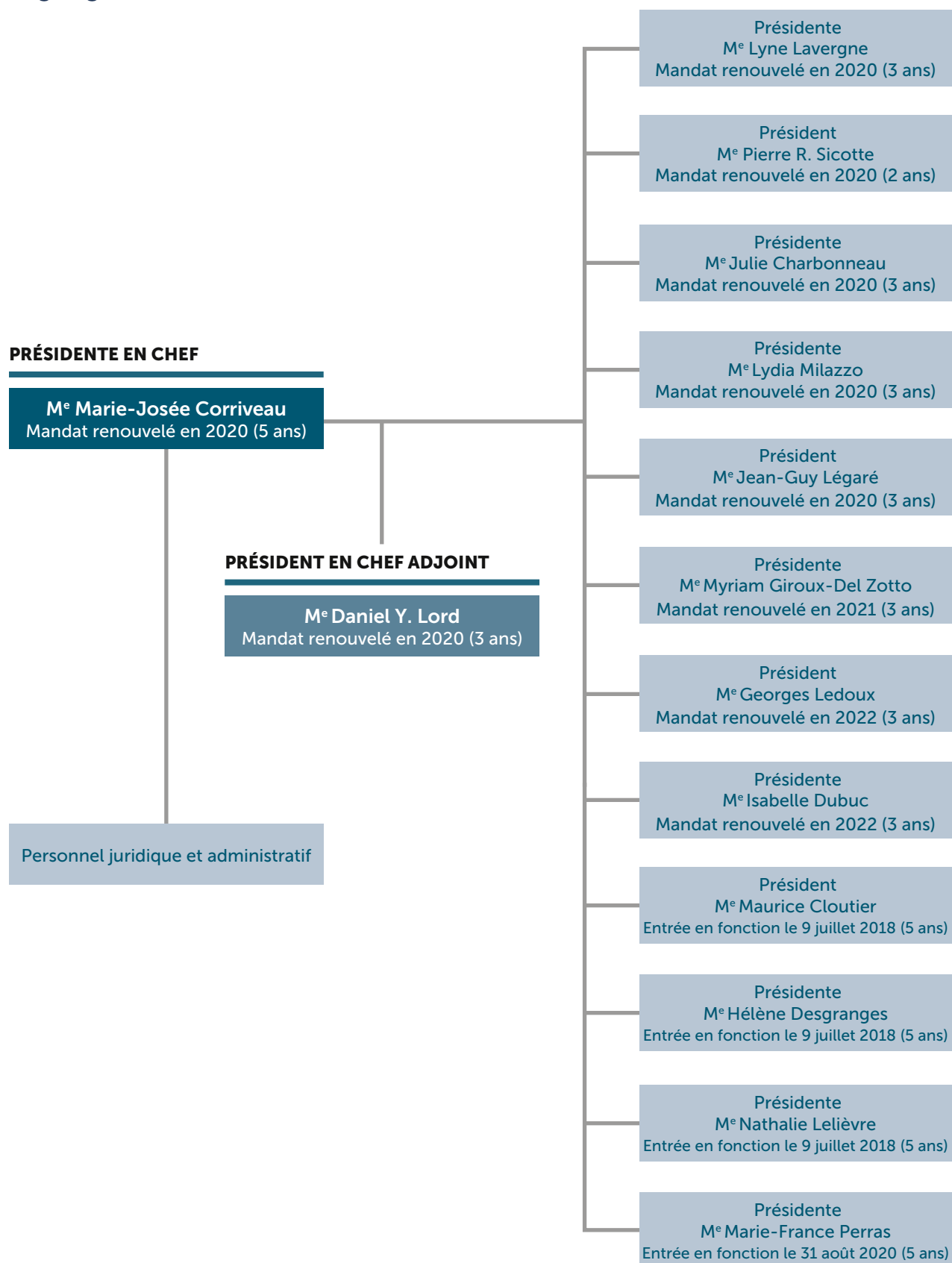
Valeurs



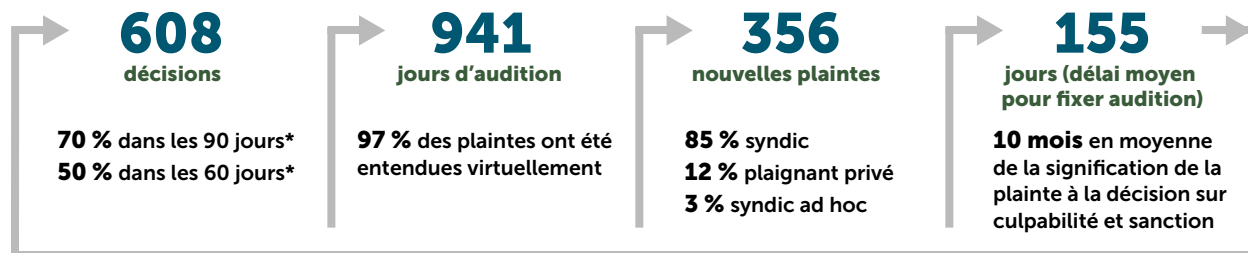
Port d'attache

Le BPCD est situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 6^e étage, bureau 6.300, à Montréal.

Organigramme au 31 mars 2022

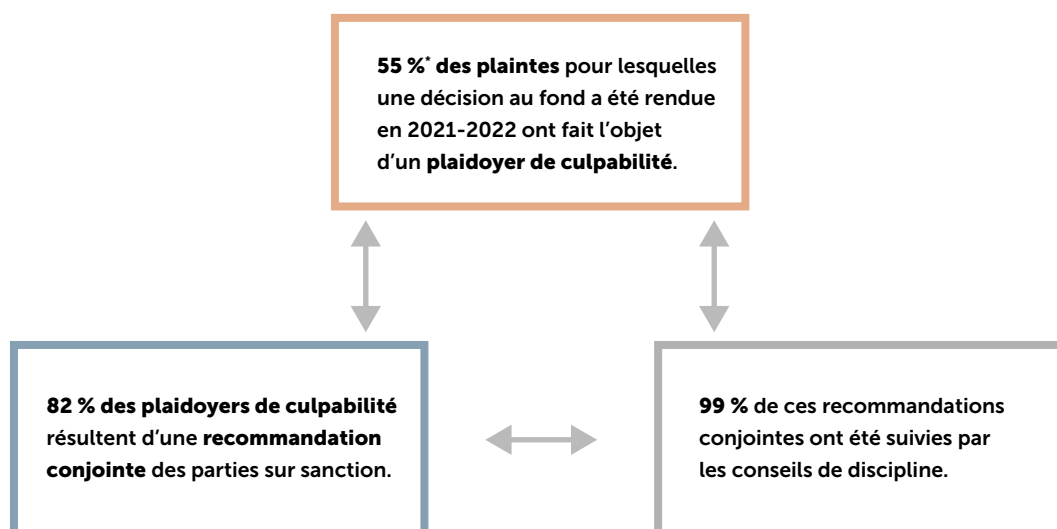


Sommaire des résultats 2021-2022



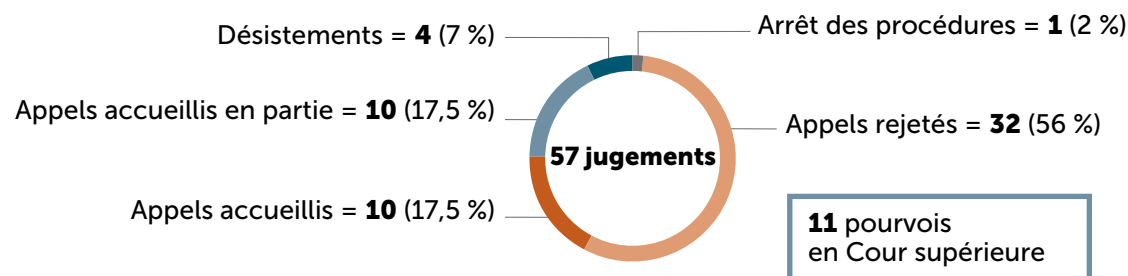
Décisions	Nombre	Délai moyen délibéré (jours)
Culpabilité	174	126*
Sanction	87	63
Culpabilité et sanction	217	61
Requête	115	35
Article 149.1	7	104
Article 151 - Révision des déboursés	3	30
Article 122.0.1	1	12
Article 161	1	109
Article 161.0.1	3	22

* 79 % des décisions ont été rendues dans les 90 jours, 57 % dans les 60 jours et le délai moyen des délibérés sur culpabilité se situe à 99 jours si l'on exclut les délais de délibéré découlant d'une audition commune de 25 jours regroupant 73 plaintes.

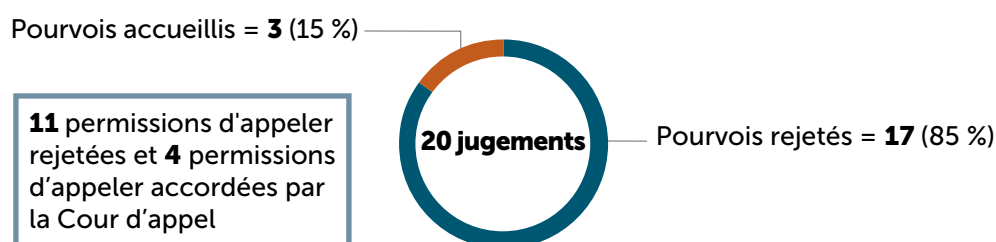


* Comparativement à 79 % des plaintes en 2020-2021.

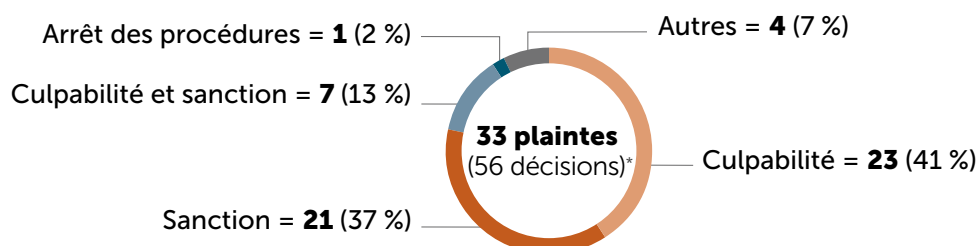
Jugements du Tribunal des professions



Jugements de la Cour supérieure

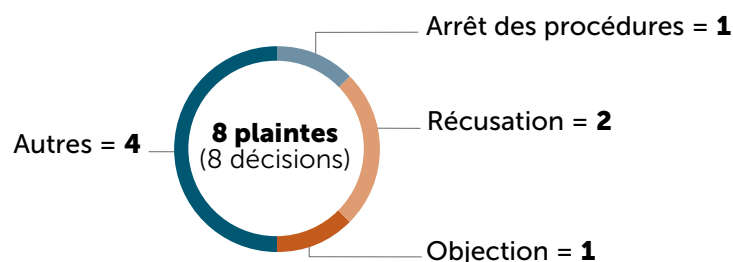


Décisions portées en appel au Tribunal des professions



* Ce qui représente 11 % des décisions susceptibles d'appel au Tribunal des professions au cours de l'année financière 2021-2022.

Décisions faisant l'objet d'un pourvoi en Cour supérieure



DIRECTIVES DE LA PRÉSIDENTE EN CHEF

La présidente en chef a diffusé plusieurs directives relativement aux auditions à distance, pour les consulter :

<https://bpcd.opq.gouv.qc.ca/bureau-des-presidents-des-conseils-de-discipline>

Présentation des résultats détaillés 2021-2022

Plaintes

Lorsqu'une plainte comporte plusieurs chefs d'infraction dont les catégories des natures sont différentes, une seule catégorie est identifiée en fonction du chef le plus grave ou le plus représentatif des reproches formulés. Ainsi, les informations mentionnées ci-après ne sont pas exhaustives, mais donnent un bon aperçu des catégories des natures des plaintes déposées.

Nouvelles plaintes	Nombre
Acupuncteurs	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Agronomes	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Architectes	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Arpenteurs-géomètres	6
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Audioprothésistes	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Barreau	66
Infractions à caractère économique	12
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions d'entrave	9
Infractions liées à la qualité des services professionnels	9
Infractions liées au comportement du professionnel	35
Chiropraticiens	8
Condamnations (article 149.1)	1
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Infractions liées au non-respect d'une décision	1
Comptables professionnels agréés	24
Condamnations (article 149.1)	1
Infractions à caractère économique	3
Infractions d'entrave	6
Infractions liées à la qualité des services professionnels	12
Infractions liées au non-respect d'une décision	1
Infractions techniques et administratives	1
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	8
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1
Infractions d'entrave	6
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1



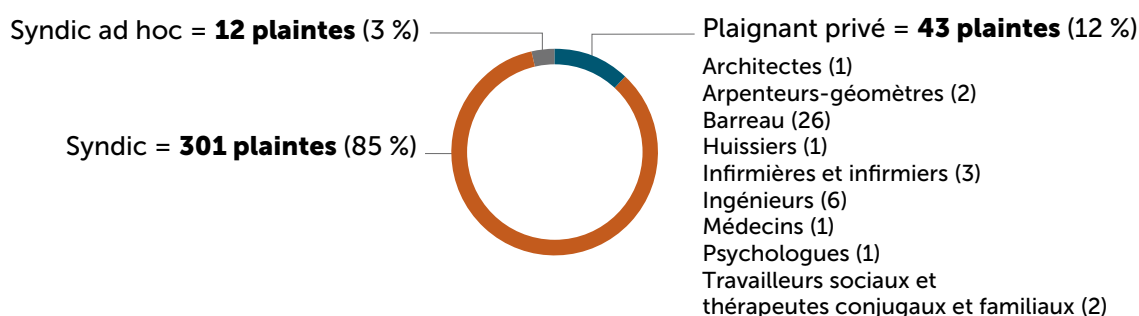
Nouvelles plaintes (suite)	Nombre
Conseillers et conseillères d'orientation	3
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Dentistes	11
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10
Denturologistes	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées à la tenue des dossiers	1
Ergothérapeutes	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Évaluateurs agréés	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Géologues	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Huissiers	3
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Infractions techniques et administratives	1
Infirmières et infirmiers	21
Condamnations (article 149.1)	2
Infractions à caractère économique	1
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Infractions liées à la tenue des dossiers	1
Infractions liées au comportement du professionnel	14
Infirmières et infirmiers auxiliaires	15
Condamnations (article 149.1)	6
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Infractions liées au comportement du professionnel	3
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1
Ingénieurs	22
Infractions d'entrave	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	15
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Ingénieurs forestiers	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Médecins	26
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	4
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	18
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	1

Nouvelles plaintes (suite)	Nombre
Médecins vétérinaires	9
Infractions liées à la qualité des services professionnels	8
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Notaires	17
Infractions à caractère économique	5
Infractions d'entrave	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Infractions techniques et administratives	5
Opticiens d'ordonnances	2
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Optométristes	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Orthophonistes et audiologistes	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Pharmaciens	26
Infractions à caractère économique	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	17
Infractions liées au comportement du professionnel	7
Physiothérapie	7
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6
Podiatres	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	7
Infractions d'entrave	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Psychologues	13
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6
Infractions liées au comportement du professionnel	3
Sexologues	4
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Technologues professionnels	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1



Nouvelles plaintes (suite)	Nombre
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	24
Condamnations (article 149.1)	1
Infractions à caractère économique	2
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	8
Infractions liées au comportement du professionnel	11
Total	356

Provenance des plaintes



Requêtes en radiation provisoire	Nombre
Acupuncteurs	1
Audioprothésistes	1
Barreau	1
Chiropraticiens	5
Dentistes	1
Infirmières et infirmiers	1
Ingénieurs	1
Médecins vétérinaires	1
Opticiens d'ordonnances	1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	1
Total	14

Plaintes à caractère sexuel en vertu de l'article 59.1 du Code des professions ou d'une infraction de même nature

Sanctions imposées à la suite d'un verdict de culpabilité en vertu de l'article 59.1 du Code des professions ou d'une infraction de même nature :

Du 8 juin 2017 au 31 mars 2022



Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	Nombre
Chiropraticiens	1
Radiation 10 ans et amende de 5 000 \$	1
Infirmières et infirmiers	1
Radiation 2 ans et amende de 2 500 \$	1
Médecins	5
Radiation permanente et amendes totalisant 20 000 \$	1
Radiation 18 mois et amende de 2 500 \$	1
Radiation 3 ans et amendes totalisant 5 000 \$	1
Radiation 5 ans et amende de 2 500 \$	1
Radiation 5 ans et amende de 7 500 \$	1
Physiothérapie	1
Radiation 12 ans et amendes totalisant 10 000 \$	1
Psychologues	1
Radiation 3 ans et amende de 5 000 \$	1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	1
Radiation 30 mois et amende de 2 500 \$	1
Total	10

Auditions

Le BPCD a tenu **941 jours d'audition** relativement à **569 plaintes**. L'année financière précédente, le BPCD comptait 890 jours d'audition relativement à 609 plaintes. **On remarque une augmentation du nombre de jours d'audition par plainte entendue et une complexification des dossiers.**

par plainte entendue et une complexification des dossiers.				Jours d'audition par catégorie								
Jours d'audition par nature des plaintes			Nombre de jours	Nombre de plaintes	Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161.0.1
Acupuncteurs			4	3								
Infractions d'entrave			1	1	►		1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels			1	1	►			1				
Infractions liées au comportement du professionnel			2	1	►		2					
Administrateurs agréés			1	1								
Infractions à caractère économique			1	1	►	1						
Architectes			6	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels			6	2	►	5		1				
Arpenteurs-géomètres			11	8								
Infractions d'entrave			4	1	►	4						
Infractions liées à la qualité des services professionnels			6	6	►	1		5				
Infractions liées au comportement du professionnel			1	1	►	1						
Audioprothésistes			24	8								
Infractions liées à la qualité des services professionnels			19	6	►	10	3		6			
Infractions liées au comportement du professionnel			5	2	►	3	1	1				



Jours d'audition par nature des plaintes (suite)	Nombre de jours	Nombre de plaintes	Jours d'audition par catégorie							
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161.0.1
Barreau	221	97								
Condamnations (article 149.1)	2	2	►	1			1			
Infractions à caractère économique	55	17	►	31	2	11	11			
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	5	2	►	3	1	1				
Infractions d'entrave	38	12	►	25	2	4	7			
Infractions liées à la publicité	4	1	►	3	1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	31	18	►	19	5	2	5			
Infractions liées au comportement du professionnel	85	44	►	43	4	4	33		1	
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1	1	►			1				
Chiropraticiens	25	14								
Condamnations (article 149.1)	1	1	►			1				
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	3	1	►	2	1					
Infractions d'entrave	1	1	►			1				
Infractions liées à la publicité	1	1	►	1						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	6	►			6	4			
Infractions liées au comportement du professionnel	8	3	►	5	2	1				
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	1	►			1				
Comptables professionnels agréés	85	42								
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	1	►			1				
Condamnations (article 149.1)	2	2	►				1	1		
Infractions à caractère économique	4	3	►			1	3			
Infractions d'entrave	18	6	►	13	1	3	1			
Infractions liées à la qualité des services professionnels	43	23	►	17	5	14	6		1	
Infractions liées au comportement du professionnel	14	5	►	9	3	2				
Infractions liées au non-respect d'une décision	2	1	►	1	1					
Infractions techniques et administratives	1	1	►			1				
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	8	8								
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	1	►			1				
Infractions d'entrave	5	5	►	1		4				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1	►	1	0					
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1	►			1				
Conseillers et conseillères d'orientation	4	3								
Infractions d'entrave	1	1	►			1				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	1	►			2				
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1	►	1						

Jours d'audition par nature des plaintes (suite)	Nombre de jours	Nombre de plaintes	Jours d'audition par catégorie							
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161.0.1
Dentistes	39	21								
Infractions à caractère économique	11	3	▶ 10			1				
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	1	▶							1
Infractions d'entrave	10	2	▶ 6	2		2				
Infractions liées à la publicité	1	1	▶			1				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	16	14	▶ 3	4	5	4				
Denturologistes	10	5								
Infractions à caractère économique	6	2	▶ 5		1					
Infractions d'entrave	2	1	▶ 1		1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	2	▶		2					
Diététistes nutritionnistes	2	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	1	▶		2					
Ergothérapeutes	5	4								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	3	▶		3					
Infractions liées au comportement du professionnel	2	1	▶		1	1				
Évaluateurs agréés	10	5								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	5	▶ 7		3					
Huissiers	11	4								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	1	▶ 4			2				
Infractions liées au comportement du professionnel	4	2	▶ 1			3				
Infractions techniques et administratives	1	1	▶ 1							
Hygiénistes dentaires	2	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	2	▶	1	1					
Infirmières et infirmiers	59	33								
Condamnations (article 149.1)	1	1	▶					1		
Infractions d'entrave	1	1	▶	1						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	22	8	▶ 14	2	6					
Infractions liées au comportement du professionnel	35	22	▶ 8	5	17	5				
Infractions techniques et administratives	0	1	▶	0						
Infirmières et infirmiers auxiliaires	15	11								
Condamnations (article 149.1)	3	3	▶					3		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	4	2	▶		1	3				
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	3	1	▶ 2	1						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1	▶		1					
Infractions liées au comportement du professionnel	3	3	▶	1	2					
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1	1	▶						1	



Jours d'audition par nature des plaintes (suite)	Nombre de jours	Nombre de plaintes	Jours d'audition par catégorie							
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161.0.1
Ingénieurs	51	33								
Infractions à caractère économique	0	1 ▶			0					
Infractions d'entrave	8	5 ▶			5	3				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	30	17 ▶	14	2	7	7				
Infractions liées au comportement du professionnel	13	10 ▶	1		5	7				
Ingénieurs forestiers	6	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	2 ▶	4	1	1					
Médecins	74	34								
Infractions à caractère économique	1	1 ▶	1							
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	18	11 ▶	5	4	2	4				3
Infractions liées à la publicité	1	1 ▶		1						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	30	17 ▶	15	2	9	4				
Infractions liées au comportement du professionnel	22	2 ▶	21			1				
Infractions liées au non-respect d'une décision	2	2 ▶		1	1					
Médecins vétérinaires	34	16								
Infractions d'entrave	3	2 ▶		3						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	29	13 ▶	2	2	18	7				
Infractions liées au comportement du professionnel	2	1 ▶	2							
Notaires	33	21								
Infractions à caractère économique	5	5 ▶	1		4	0				
Infractions d'entrave	6	1 ▶	5	1						
Infractions liées à la qualité des services professionnels	15	8 ▶	8	2	2	3				
Infractions techniques et administratives	7	7 ▶	2		5					
Opticiens d'ordonnances	10	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	1 ▶	1			2				
Infractions liées au comportement du professionnel	7	1 ▶	6			1				
Optométristes	2	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	2 ▶		2						
Orthophonistes et audiologistes	3	3								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1 ▶							1	
Infractions liées au comportement du professionnel	2	2 ▶			2					
Pharmaciens	59	110								
Infractions à caractère économique	6	7 ▶	3	1	2					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	24	18 ▶	4	6	13	1				
Infractions liées au comportement du professionnel	29	85 ▶	16	2	5	6				
Physiothérapie	18	7								
Infractions à caractère économique	1	1 ▶			1					
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	3 ▶			2					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	15	3 ▶	14		1					

Jours d'audition par nature des plaintes (suite)	Nombre de jours	Nombre de plaintes	Jours d'audition par catégorie							
			Culpabilité	Sanction	Culpabilité et sanction	Requête	149.1	151	122.0.1	161.0.1
Podiatres	1	1								
Infractions d'entrave	1	1	►		1					
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	16	7								
Condamnations (article 149.1)	1	1	►				1			
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14	5	►	11	1	2				
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1	►		1					
Psychologues	25	19								
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	4	3	►	1	2					1
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	1	►		1					
Infractions d'entrave	2	2	►	1	1					
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14	8	►	4	6	2	2			
Infractions liées au comportement du professionnel	4	5	►	1	2	1				
Sages-femmes	1	1								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1	►		1					
Sexologues	23	6								
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	1	►		1					
Infractions à caractère économique	13	1	►	13						
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	7	2	►	6	1					
Infractions d'entrave	1	1	►	1						
Infractions liées au comportement du professionnel	1	1	►		1					
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	3	4								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	1	►		1					
Infractions liées au comportement du professionnel	2	3	►		2					
Technologues professionnels	3	2								
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	2	►	1	1	1				
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	37	27								
Infractions à caractère économique	3	2	►		2	1				
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	1	►		1					
Infractions d'entrave	2	1	►	1		1				
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	9	►	1	5	4				
Infractions liées au comportement du professionnel	21	14	►	7	1	9	4			
Total	941	569	► 429	95	239	162	7	3	1	5

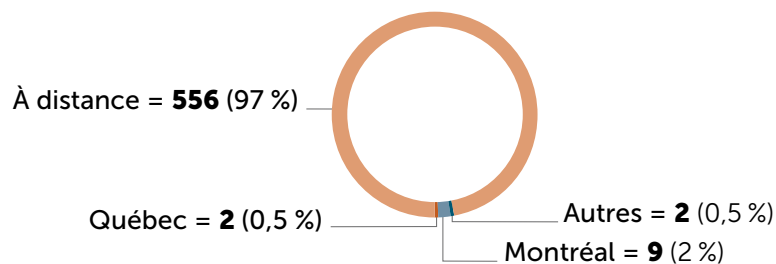
« 0 » signifie que cette plainte a été entendue le même jour par le même président à la suite d'une autre plainte ou qu'il s'agit d'une audition commune dont la journée a déjà été comptabilisée.

Lieu et mode des auditions

L'article 137 du *Code des professions* prévoit qu'un conseil de discipline peut siéger partout au Québec. Depuis le début de la pandémie, le BPCD tient principalement les auditions de façon virtuelle. Ce mode de fonctionnement comportant de nombreux avantages pour les parties et les ordres professionnels continue d'être favorisé.

Répartition des plaintes selon le lieu des auditions	À distance	Montréal	Québec	Autres	Total
Acupuncteurs	3				3
Administrateurs agréés	1				1
Architectes	2				2
Arpenteurs-géomètres	8				8
Audioprothésistes	8				8
Barreau	92	3		2	97
Chiropraticiens	14				14
Comptables professionnels agréés	42				42
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	8				8
Conseillers et conseillères d'orientation	3				3
Dentistes	20	1			21
Denturologistes	5				5
Diététistes nutritionnistes	1				1
Ergothérapeutes	4				4
Évaluateurs agréés	5				5
Huissiers	4				4
Hygiénistes dentaires	2				2
Infirmières et infirmiers	31	2			33
Infirmières et infirmiers auxiliaires	11				11
Ingénieurs	32	1			33
Ingénieurs forestiers	2				2
Médecins	31	1	2		34
Médecins vétérinaires	16				16
Notaires	21				21
Opticiens d'ordonnances	2				2
Optométristes	2				2
Orthophonistes et audiologistes	3				3
Pharmaciens	110				110
Physiothérapie	7				7
Podiatres	1				1
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	7				7
Psychologues	18	1			19
Sages-femmes	1				1
Sexologues	6				6
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4				4
Technologues professionnels	2				2
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	27				27
Total	556	9	2	2	569

Lieu des auditions



Remises

En vertu de l'article 139.1 du *Code des professions*, le président du Conseil de discipline, ou la présidente en chef, accorde une remise de l'audition si les circonstances le justifient.

Remises accordées	Nombre
Agronomes	1
Architectes	4
Arpenteurs-géomètres	3
Audioprothésistes	1
Barreau	36
Chiropraticiens	5
Comptables professionnels agréés	20
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	1
Conseillers et conseillères d'orientation	1
Dentistes	13
Denturologistes	1
Évaluateurs agréés	2
Huissiers	5
Infirmières et infirmiers	3
Infirmières et infirmiers auxiliaires	5
Ingénieurs	16
Médecins	4
Médecins vétérinaires	5
Notaires	7
Opticiens d'ordonnances	3
Orthophonistes et audiologistes	3
Pharmaciens	8
Physiothérapie	4
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3
Psychologues	7



Remises accordées (suite)	Nombre
Sages-femmes	1
Sexologues	1
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	6
Total	170

Conférences de gestion

La présidente en chef, en collaboration avec les secrétaires des conseils de discipline, fixe la première date d'audition de toutes les plaintes lors de conférences de gestion en s'assurant que l'audition commence dans les meilleurs délais.

Conférences de gestion de la présidente en chef	Nombre de conférences	Nombre de plaintes
Agronomes	3	2
Architectes	4	4
Arpenteurs-géomètres	8	7
Audioprothésistes	5	4
Barreau	95	74
Chiropraticiens	9	6
Comptables professionnels agréés	44	34
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	11	8
Conseillers et conseillères d'orientation	3	3
Dentistes	29	16
Denturologistes	11	9
Ergothérapeutes	4	2
Évaluateurs agréés	7	6
Géologues	1	1
Huissiers	4	3
Hygiénistes dentaires	1	1
Infirmières et infirmiers	35	25
Infirmières et infirmiers auxiliaires	16	15
Ingénieurs	35	30
Ingénieurs forestiers	2	2
Médecins	43	29
Médecins vétérinaires	18	11
Notaires	26	20
Opticiens d'ordonnances	4	2
Orthophonistes et audiologistes	3	3
Pharmaciens	45	34
Physiothérapie	12	6
Podiatres	6	3
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	9	7

Conférences de gestion de la présidente en chef (suite)	Nombre de conférences	Nombre de plaintes
Psychologues	24	16
Sages-femmes	3	1
Sexologues	6	4
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4	3
Technologues professionnels	1	1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	29	22
Total	560	414

L'article 143.2 du *Code des professions* prévoit que le président du Conseil de discipline peut, d'office ou sur demande des parties, tenir une conférence de gestion lorsque les circonstances entourant la plainte le justifient en raison notamment de sa complexité ou de la durée de l'audience. Il est alors convenu d'un calendrier des échéances ainsi que des moyens pour simplifier et faciliter le déroulement de l'instruction de la plainte afin d'abréger la durée de l'audience.

De plus, les présidents des conseils de discipline procèdent régulièrement à des conférences de gestion avec les parties ou leurs avocats pour régler toute situation qui survient durant l'instance.

Conférences de gestion	Nombre
Architectes	4
Infractions liées au comportement du professionnel	4
Arpenteurs-géomètres	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Audioprothésistes	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Barreau	31
Infractions à caractère économique	5
Infractions d'entrave	4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	18
Chiropraticiens	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Comptables professionnels agréés	20
Infractions à caractère économique	4
Infractions d'entrave	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Conseillers et conseillères d'orientation	3
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Dentistes	13
Exercice de la profession sans permis	1
Infractions à caractère économique	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Infractions liées au comportement du professionnel	6



Conférences de gestion (suite)	Nombre
Huissiers	4
Infractions liées au comportement du professionnel	3
Infractions techniques et administratives	1
Infirmières et infirmiers	6
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Infirmières et infirmiers auxiliaires	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Ingénieurs	16
Infractions d'entrave	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	11
Infractions liées au comportement du professionnel	4
Médecins	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Médecins vétérinaires	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2
Notaires	7
Infractions à caractère économique	2
Infractions d'entrave	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3
Opticiens d'ordonnances	3
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Orthophonistes et audiologistes	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1
Pharmaciens	9
Infractions liées au comportement du professionnel	9
Physiothérapie	5
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	2
Condamnations (article 149.1)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Psychologues	9
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Sexologues	1
Infractions à caractère économique	1
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	4
Infractions à caractère économique	1
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Total	156

Décisions

La célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel conjuguée à la qualité et à la cohérence des décisions demeurent au cœur des préoccupations du BPCD. Rendre les décisions dans les 90 jours de la prise en délibéré, comme mentionné à l'article 154.1 du *Code des professions*, demeure un objectif incontournable à atteindre malgré la complexification des dossiers.

Durant l'année financière 2021-2022, les conseils de discipline présidés par les présidents du BPCD ont rendu un total de **608 décisions, soit 37 de plus que l'année financière précédente. N'eût été l'impact des délais de délibéré de 73 plaintes réunies, 79 % des décisions respecteraient un délai de délibéré de 90 jours.** De plus, 50 % des décisions ont été rendues dans les 60 jours de la prise en délibéré.

MISE EN GARDE :

Les données qui suivent présentent le nombre de décisions rendues ainsi que le délai moyen de délibéré par type de décision et selon la nature des plaintes pour chaque ordre professionnel. Le détail du calcul du délai des délibérés n'apparaît cependant pas ci-après, ce qui explique le différentiel entre les résultats indiqués pour chaque ordre professionnel et le délai moyen par type de décision.

Décisions et délais moyens des délibérés	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Culpabilité	174	►	126*
Administrateurs agréés	1		
Infractions à caractère économique	1	►	119
Architectes	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	83
Arpenteurs-géomètres	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	159
Audioprothésistes	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	57
Barreau	24		
Infractions à caractère économique	2	►	87
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	51
Infractions d'entrave	2	►	52
Infractions liées à la publicité	1	►	22
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	►	103
Infractions liées au comportement du professionnel	13	►	78
Chiropraticiens	4		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	211
Infractions liées à la publicité	1	►	152
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	67
Comptables professionnels agréés	15		
Infractions d'entrave	2	►	57
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	►	110
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	51
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	►	16

* 99 jours si l'on exclut les 73 décisions sur culpabilité rendues à la suite d'une audition commune de 25 jours réunissant 73 plaintes.



Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Culpabilité (suite)			
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	2		
Infractions d'entrave	1	►	67
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	19
Conseillers et conseillères d'orientation	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	6
Dentistes	2		
Infractions à caractère économique	1	►	55
Infractions d'entrave	1	►	9
Denturologistes	1		
Infractions à caractère économique	1	►	36
Huissiers	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	101
Hygiénistes dentaires	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	115
Infirmières et infirmiers	6		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	104
Infractions liées au comportement du professionnel	3	►	97
Infirmières et infirmiers auxiliaires	2		
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	►	15
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	99
Ingénieurs	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	143
Ingénieurs forestiers	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	40
Médecins	6		
Infractions à caractère économique	1	►	57
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	►	87
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	93
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	88
Médecins vétérinaires	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	215
Notaires	5		
Infractions à caractère économique	1	►	101
Infractions d'entrave	1	►	77
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	80
Opticiens d'ordonnances	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	90
Optométristes	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	124

Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Culpabilité (suite)			
Orthophonistes et audiologistes	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	88
Pharmaciens	81		
Infractions à caractère économique	3	►	256
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	156
Infractions liées au comportement du professionnel	76	►	163
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	163
Psychologues	4		
Infractions d'entrave	1	►	119
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	124
Sexologues	2		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	89
Infractions d'entrave	1	►	202
Technologues professionnels	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	3
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	15
Sanction	87	►	63
Administrateurs agréés	1		
Infractions à caractère économique	1	►	15
Arpenteurs-géomètres	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	56
Audioprothésistes	3		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	59
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	39
Barreau	17		
Condamnations (article 149.1)	1	►	77
Infractions à caractère économique	3	►	51
Infractions d'entrave	4	►	66
Infractions liées à la publicité	1	►	151
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	►	48
Infractions liées au comportement du professionnel	4	►	51
Chiropraticiens	2		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	22
Infractions liées à la publicité	1	►	135
Comptables professionnels agréés	8		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	►	56
Infractions liées au comportement du professionnel	3	►	75
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	►	15



Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Sanction (suite)			
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	19
Dentistes	5		
Infractions d'entrave	1	►	18
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	►	66
Hygiénistes dentaires	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	4
Infirmières et infirmiers	7		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	107
Infractions d'entrave	1	►	37
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	33
Infractions liées au comportement du professionnel	3	►	80
Infirmières et infirmiers auxiliaires	2		
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	►	21
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	76
Ingénieurs	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	60
Ingénieurs forestiers	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	7
Médecins	6		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	4	►	95
Infractions liées à la publicité	1	►	65
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	15
Médecins vétérinaires	2		
Infractions d'entrave	2	►	32
Notaires	4		
Infractions d'entrave	1	►	97
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	72
Opticiens d'ordonnances	1		
Infractions d'entrave	1	►	231
Optométristes	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	72
Pharmaciens	9		
Infractions à caractère économique	2	►	57
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	►	75
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	80
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	82

Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Sanction (suite)			
Psychologues	5		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	86
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	24
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	11
Sexologues	1		
Infractions d'entrave	1	►	191
Technologues professionnels	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	28
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	5		
Infractions d'entrave	1	►	75
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	94
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	4
Culpabilité et sanction	217	►	61
Acupuncteurs	2		
Infractions d'entrave	1	►	8
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	10
Arpenteurs-géomètres	5		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	►	42
Audioprothésistes	3		
Infractions à caractère économique	1	►	71
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	86
Barreau	14		
Infractions à caractère économique	5	►	71
Infractions d'entrave	2	►	64
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	8
Infractions liées au comportement du professionnel	5	►	66
Chiropraticiens	8		
Condamnations (article 149.1)	1	►	8
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	90
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	►	40
Infractions liées au comportement du professionnel	2	►	35
Comptables professionnels agréés	19		
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	►	89
Infractions à caractère économique	1	►	57
Infractions d'entrave	3	►	51
Infractions liées à la qualité des services professionnels	14	►	74
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	4		
Infractions d'entrave	3	►	58
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	56



Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Culpabilité et sanction (suite)		
Conseillers et conseillères d'orientation	3	
Infractions d'entrave	1	▶ 60
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 72
Dentistes	9	
Infractions à caractère économique	1	▶ 146
Infractions liées à la qualité des services professionnels	7	▶ 69
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	▶ 52
Denturologistes	4	
Infractions à caractère économique	1	▶ 85
Infractions d'entrave	1	▶ 17
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 29
Diététistes nutritionnistes	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 49
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 7
Ergothérapeutes	3	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 31
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 80
Évaluateurs agréés	3	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 45
Hygiénistes dentaires	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 32
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 69
Infirmières et infirmiers	20	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	5	▶ 99
Infractions liées au comportement du professionnel	15	▶ 62
Infirmières et infirmiers auxiliaires	6	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 4
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 23
Infractions liées au comportement du professionnel	2	▶ 58
Ingénieurs	19	
Infractions d'entrave	3	▶ 29
Infractions liées à la qualité des services professionnels	11	▶ 58
Infractions liées au comportement du professionnel	5	▶ 49
Ingénieurs forestiers	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 85
Médecins	14	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 88
Infractions liées à la qualité des services professionnels	11	▶ 53
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 131

Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Culpabilité et sanction (suite)		
Médecins vétérinaires	10	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	▶ 76
Notaires	7	
Infractions à caractère économique	2	▶ 84
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 27
Infractions techniques et administratives	3	▶ 80
Orthophonistes et audiologistes	1	
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 10
Pharmaciens	20	
Infractions à caractère économique	5	▶ 63
Infractions liées à la qualité des services professionnels	10	▶ 69
Infractions liées au comportement du professionnel	5	▶ 32
Physiothérapie	5	
Infractions à caractère économique	1	▶ 145
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 113
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 74
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 70
Podiatres	1	
Infractions d'entrave	1	▶ 88
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 84
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 138
Psychologues	8	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 114
Infractions à caractère sexuel envers des tiers	1	▶ 137
Infractions d'entrave	1	▶ 27
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 4
Infractions liées au comportement du professionnel	3	▶ 67
Sages-femmes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 15
Sexologues	2	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	▶ 9
Infractions liées au comportement du professionnel	1	▶ 48
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 133
Infractions liées au comportement du professionnel	3	▶ 8
Technologues professionnels	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 45



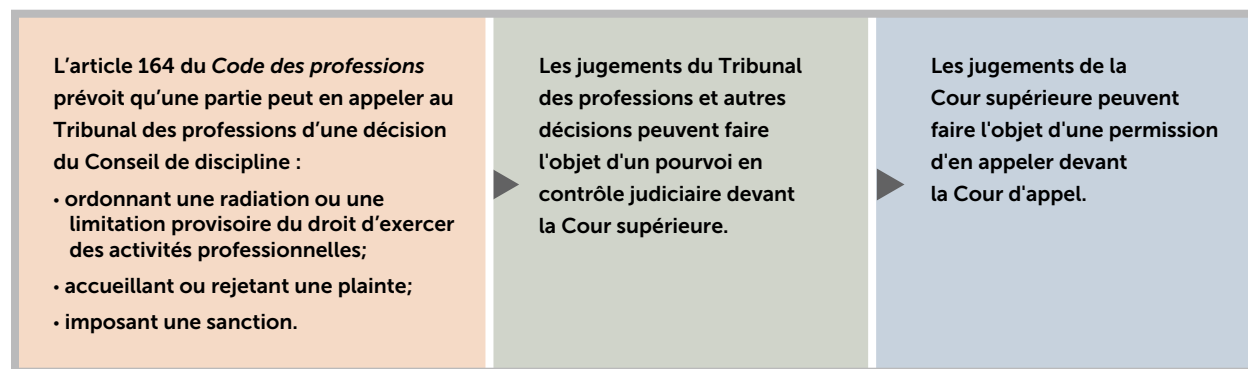
Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Culpabilité et sanction (suite)		
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	12	
Infractions à caractère économique	1	▶ 42
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	2	▶ 106
Infractions liées à la qualité des services professionnels	6	▶ 61
Infractions liées au comportement du professionnel	3	▶ 63
Requête	115	▶ 35
Acupuncteurs	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 7
Architectes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 48
Audioprothésistes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 30
Barreau	53	
Infractions à caractère économique	7	▶ 9
Infractions d'entrave	8	▶ 11
Infractions liées à la qualité des services professionnels	9	▶ 42
Infractions liées au comportement du professionnel	28	▶ 34
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1	▶ 9
Chiropraticiens	6	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 4
Infractions liées au comportement du professionnel	2	▶ 23
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	▶ 4
Comptables professionnels agréés	10	
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	▶ 78
Infractions à caractère économique	2	▶ 28
Infractions d'entrave	3	▶ 11
Infractions liées à la qualité des services professionnels	4	▶ 6
Dentistes	6	
Infractions à caractère économique	1	▶ 92
Infractions d'entrave	1	▶ 9
Infractions liées à la publicité	1	▶ 2
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	▶ 18
Huissiers	2	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	▶ 27
Infirmières et infirmiers	3	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	▶ 46
Infractions liées au comportement du professionnel	2	▶ 2

Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions		Délai moyen (jours)
Requête (suite)			
Ingénieurs	4		
Infractions d'entrave	2	►	16
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	82
Médecins	8		
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	1	►	28
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	18
Infractions liées au comportement du professionnel	3	►	44
Infractions liées au non-respect d'une décision	1	►	192
Médecins vétérinaires	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	21
Notaires	3		
Infractions à caractère économique	1	►	8
Infractions liées à la qualité des services professionnels	2	►	19
Opticiens d'ordonnances	2		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	3
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	7
Pharmaciens	5		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	37
Infractions liées au comportement du professionnel	4	►	103
Psychologues	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	49
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	8		
Infractions d'entrave	1	►	9
Infractions liées à la qualité des services professionnels	3	►	39
Infractions liées au comportement du professionnel	4	►	172
Article 149.1	7	►	104
Barreau	3		
Condamnations (article 149.1)	3	►	110
Infirmières et infirmiers	1		
Condamnations (article 149.1)	1	►	182
Infirmières et infirmiers auxiliaires	3		
Condamnations (article 149.1)	3	►	71
Article 151 – Révision des déboursés	3	►	30
Barreau	1		
Infractions liées au comportement du professionnel	1	►	85
Comptables professionnels agréés	1		
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	►	5



Décisions et délais moyens des délibérés (suite)	Nombre de décisions	Délai moyen (jours)
Article 151 – Révision des déboursés (suite)		
Orthophonistes et audiologistes	1	
Infractions liées à la qualité des services professionnels	1	► 1
Article 122.0.1	1	► 12
Infirmières et infirmiers auxiliaires	1	
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (article 122.0.1)	1	► 12
Article 161	1	► 109
Infirmières et infirmiers	1	
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (article 59.2)	1	► 109
Article 161.0.1	3	► 22
Médecins	3	
Infractions à caractère sexuel (article 59.1 et Code de déontologie)	3	► 22
Catégories des requêtes ayant fait l'objet d'une décision		Nombre de requêtes
Moyens préliminaires (précisions, rejet d'expertise, etc.)		32
Radiation ou limitation provisoire		11
Récusation		3
Rejet de la plainte / Arrêt des procédures		29
Retrait de la plainte		7
Autres		33
Total		115

Décisions en appel



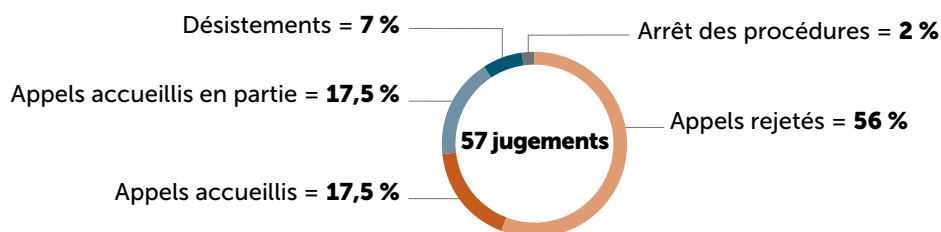
Jugements du Tribunal des professions et désistements

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Pourvois en Cour supérieure
Acupuncteurs	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic	Accueilli (intimé) et rejeté (syndic) le 21 avril 2021	
Arpenteurs-géomètres	Culpabilité	Syndic	Accueilli le 15 février 2022	
Audioprothésistes	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté sur culpabilité le 27 mai 2021 et rejeté sur sanction le 28 octobre 2021	► Intimé
	Culpabilité et sanction	Syndic	Accueilli le 27 octobre 2021 à la seule fin de modifier les sanctions imposées	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Accueilli le 10 novembre 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Accueilli le 10 novembre 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 10 novembre 2021	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 10 novembre 2021	
	Culpabilité	Plaignant privé	Accueilli en partie le 16 juin 2021	
Barreau	Culpabilité	Intimé	Rejeté le 12 juillet 2021	
	Culpabilité	Intimé	Rejeté le 28 mai 2021	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 20 mai 2021	
	Rejet de la plainte	Plaignant privé	Rejeté le 6 juillet 2021	
	Rejet de la plainte	Plaignant privé	Rejeté le 6 juillet 2021	
	Rejet de la plainte	Plaignant privé	Rejeté le 6 juillet 2021	
	Rejet de la plainte	Plaignant privé	Rejeté le 6 juillet 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic	Rejeté le 22 novembre 2021 (intimé et syndic)	► Intimé
	Culpabilité	Plaignant privé	Rejeté le 9 décembre 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 1 ^{er} mars 2022 rectifié le 23 mars 2022	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic	Accueilli en partie le 16 mars 2022 (intimé) et déclaré sans objet (syndic)	► Intimé
	Rejet de la plainte	Plaignant privé	Rejeté le 23 mars 2022	
Chimistes	Culpabilité	Syndic	Rejeté le 16 novembre 2021	
Chiropraticiens	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 24 novembre 2021	► Intimé
Comptables professionnels agréés	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 7 juin 2021	
	Culpabilité et sanction	Intimé et syndic	Rejeté le 9 septembre 2021 (intimé et syndic)	
	Culpabilité	Syndic	Accueilli en partie le 15 septembre 2021 rectifié le 28 septembre 2021	
	Culpabilité	Syndic	Accueilli en partie le 14 janvier 2022	
Infirmières et infirmiers	Culpabilité	Syndic	Rejeté le 3 juin 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 28 septembre 2021	
Ingénieurs	Culpabilité et sanction	Syndic	Désistement le 16 novembre 2021	



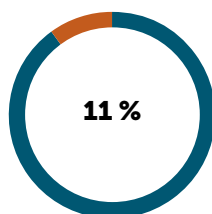
Jugements du Tribunal des professions et désistements (suite)

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	Pourvois en Cour supérieure
Médecins	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 13 mai 2021	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Désistement le 20 avril 2021	
	Sanction	Intimé	Accueilli à la seule fin d'annuler radiation temporaire imposée au chef 4 le 8 juillet 2021	
	Culpabilité	Intimé	Rejeté le 30 juillet 2021	
	Culpabilité	Intimé	Désistement le 27 août 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Accueilli en partie sur sanction et rejeté sur culpabilité le 22 octobre 2021	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli le 22 octobre 2021	
	Culpabilité et sanction	Intimé	Accueilli le 11 janvier 2022 aux seules fins de réduire la période de radiation temporaire	
	Sanction	Intimé	Rejeté le 10 février 2022	
	• Culpabilité • Sanction	Syndic	Rejeté le 15 mars 2022	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 16 mars 2022	
	Culpabilité et sanction	Syndic	Accueilli en partie le 31 mars 2022	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 14 mars 2022	
Médecins vétérinaires	Culpabilité	Syndic	Accueilli le 28 mars 2022	► Intimé
Notaires	Culpabilité	Plaignant privé	Rejeté le 6 mai 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Arrêt des procédures le 8 juin 2021	
	• Culpabilité • Sanction • Ajournement	Intimé	Accueilli sur sanction et rejeté sur culpabilité le 8 mars 2022	► Intimé et syndic
Opticiens d'ordonnances	Culpabilité	Intimé	Accueilli en partie le 9 décembre 2021	
Pharmaciens	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 26 août 2021	
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	Culpabilité et sanction	Intimé	Désistement le 14 septembre 2021	
Psychologues	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic	Accueilli en partie appel syndic (coupable chef 4) et accueilli appel intimé le 8 juillet 2021 (acquitté chef 2 et sanction annulée)	
	Culpabilité	Syndic	Accueilli en partie le 25 juin 2021	
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 25 juin 2021	► Intimé
	Culpabilité	Syndic	Accueilli en partie le 31 août 2021	► Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 21 décembre 2021	
	Culpabilité	Syndic	Rejeté le 8 mars 2022	
Technologues professionnels	149.1	Intimé	Rejeté le 27 octobre 2021	
Total	32 appels rejetés, 10 appels accueillis, 10 appels accueillis en partie, 4 désistements et 1 arrêt des procédures			11 pourvois



Appels au Tribunal des professions des décisions des conseils de discipline

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant
Audioprothésistes	• Culpabilité • Sanction • Arrêt des procédures	Intimé et syndic
Barreau	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé et syndic
	Rejet de la plainte	Plaignant privé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Chiropraticiens	Culpabilité et sanction	Intimé
Comptables professionnels agréés	Culpabilité et sanction	Intimé
	Culpabilité et sanction	Syndic
	Culpabilité	Syndic
	Culpabilité	Intimé
Dentistes	• Culpabilité • Sanction • Récusation • Retrait du plaidoyer	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Huissiers	Culpabilité	Plaignant privé
Infirmières et infirmiers	Culpabilité et sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Ingénieurs forestiers	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé
Médecins	• Culpabilité • Sanction	Syndic et intimé
	Sanction	Intimé
	Culpabilité	Syndic
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Médecins vétérinaires	• Culpabilité • Sanction	Intimé
	Culpabilité et sanction	Intimé
Notaires	Culpabilité et sanction	Intimé
	Sanction	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Optométristes	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Pharmaciens	• Culpabilité • Sanction • Désaveu	Intimé
	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	• Culpabilité • Sanction	Intimé
Total	56 décisions* relativement à 33 plaintes	



* Ce qui représente **11 %** des décisions susceptibles d'appel au Tribunal des professions au cours de l'année financière 2021-2022.

Jugements de la Cour supérieure et désistements

Jugements de la Cour d'appel

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant	Résultat	
Acupuncteurs	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 2 septembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 29 novembre 2021 (intimé)
Audioprothésistes	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 23 mars 2022	
Barreau	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	• Culpabilité • Sanction	Intimé	Rejeté le 12 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 17 janvier 2022 sauf pour la question constitutionnelle (intimé)
	• Rejet et irrecevabilité • Nomination président	Intimé	Rejeté le 14 mars 2022	
Comptables professionnels agréés	• Culpabilité • Sanction • Arrêt des procédures	Intimé	Rejeté le 8 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 21 janvier 2022 (intimé)
Dentistes	Arrêt des procédures	Intimé	Rejeté le 20 juillet 2021	► Permission d'appeler rejetée le 5 novembre 2021 (intimé)
	• Objection • Arrêt des procédures	Syndic	Accueilli en partie le 14 décembre 2021	► Permission d'appeler accordée le 24 janvier 2022 (intimé et syndic)
Denturologistes	Objection	Intimé	Accueilli le 24 janvier 2022	
Infirmières et infirmiers	Révision des déboursés	Ordre	Rejeté le 28 mai 2021	
	Culpabilité et sanction	Syndic	Rejeté le 3 novembre 2021	► Permission d'appeler rejetée le 14 janvier 2022 (syndic)
Médecins	Culpabilité et sanction	Intimé	Rejeté le 2 novembre 2021	► Permission d'appeler accordée le 27 janvier 2022 (intimé)
Notaires	• Réouverture d'enquête • Culpabilité • Sanction	Intimé	Accueilli le 4 mai 2021	► Permission d'appeler accordée le 10 juin 2021 (syndic)
Psychologues	Irrecevabilité	Intimé	Rejeté le 13 juillet 2021	► Permission d'appeler accordée le 1 ^{er} septembre 2021 (intimé)
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	Culpabilité	Intimé	Rejeté le 5 juillet 2021	
Total			17 pourvois rejetés et 3 accueillis	4 permissions d'appeler accordées et 11 permissions d'appeler rejetées

Pourvois en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure des décisions des conseils de discipline

Ordre professionnel	Nature de la décision	Appelant
Barreau	Divulgateur de la preuve	Plaignant privé
	Récusation	Intimé
	Récusation	Intimé
Médecins	Rejet de la plainte	Syndic et intimé
	Modification de la plainte	Syndic et intimé
Pharmaciens	Désaveu	Intimé
	Arrêt des procédures	Intimé
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	Objection	Syndic
Total	8 décisions relativement à 8 plaintes	

Temps consacré aux instances

Fixation du premier jour d'audience

Le délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé est de **155 jours** comparativement à 168 jours en 2020-2021 malgré les aléas de la COVID-19.

Délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé*	Nombre de jours
Acupuncteurs	55
Agronomes	120
Architectes	267
Arpenteurs-géomètres	113
Audioprothésistes	81
Barreau	124
Chiropraticiens	91
Comptables professionnels agréés	151
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	128
Conseillers et conseillères d'orientation	131
Dentistes	188
Denturologistes	216
Ergothérapeutes	152
Évaluateurs agréés	166
Huissiers	168
Hygiénistes dentaires	88
Infirmières et infirmiers	160
Infirmières et infirmiers auxiliaires	107
Ingénieurs	235
Ingénieurs forestiers	124
Médecins	208
Médecins vétérinaires	143
Notaires	154
Opticiens d'ordonnances	137



Délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé* (suite)	Nombre de jours
Orthophonistes et audiologistes	184
Pharmaciens	196
Physiothérapie	193
Podiatres	123
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	146
Psychologues	195
Sages-femmes	180
Sexologues	109
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	107
Technologues professionnels	182
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	127
Délai moyen entre la signification de la plainte et le premier jour d'audition fixé	155

* Le calcul du délai moyen ne comprend pas les plaintes retournées au Conseil de discipline par le Tribunal des professions pour sanction ni celles ayant fait l'objet d'une suspension des procédures ou signifiées avant la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Durée des instances

Il importe que le processus disciplinaire se déroule dans un délai raisonnable afin que le public soit protégé. Un fonctionnement efficace du système de justice disciplinaire contribue à maintenir la confiance de la population et des professionnels.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité*	Nombre de mois
Administrateurs agréés	9
Architectes	9
Arpenteurs-géomètres	13
Audioprothésistes	6
Barreau	15
Chiropraticiens	14
Comptables professionnels agréés	18
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	5
Conseillers et conseillères d'orientation	3
Dentistes	27
Denturologistes	10
Huissiers	37
Hygiénistes dentaires	9
Infirmières et infirmiers	18
Infirmières et infirmiers auxiliaires	8
Ingénieurs	20
Ingénieurs forestiers	22
Médecins	20
Médecins vétérinaires	20
Notaires	23
Opticiens d'ordonnances	14

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité* (suite)	Nombre de mois
Optométristes	18
Orthophonistes et audiologistes	19
Pharmaciens	25
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	32
Psychologues	17
Sexologues	29
Technologues professionnels	16
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	3
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité	21

* Le calcul du délai moyen ne comprend pas les plaintes ayant fait l'objet d'une ordonnance de sursis ni celles signifiées avant la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité et sanction*	Nombre de mois
Acupuncteurs	3
Arpenteurs-géomètres	6
Audioprothésistes	9
Barreau	7
Chiropraticiens	10
Comptables professionnels agréés	12
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	6
Conseillers et conseillères d'orientation	9
Dentistes	10
Denturologistes	9
Diététistes nutritionnistes	14
Ergothérapeutes	7
Évaluateurs agréés	6
Hygiénistes dentaires	5
Infirmières et infirmiers	9
Infirmières et infirmiers auxiliaires	5
Ingénieurs	13
Ingénieurs forestiers	7
Médecins	15
Médecins vétérinaires	10
Notaires	9
Orthophonistes et audiologistes	10
Pharmaciens	10
Physiothérapie	11
Podiatres	7
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	8
Psychologues	10
Sages-femmes	9
Sexologues	6



Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité et sanction* (suite)	Nombre de mois
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	5
Technologues professionnels	10
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	9
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur culpabilité et sanction	10

* Le calcul du délai moyen ne comprend pas les plaintes ayant fait l'objet d'une ordonnance de sursis ni celles signifiées avant la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur sanction*	Nombre de mois
Administrateurs agréés	13
Arpenteurs-géomètres	28
Audioprothésistes	19
Barreau	16
Chiropraticiens	25
Comptables professionnels agréés	20
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	6
Dentistes	37
Hygiénistes dentaires	15
Infirmières et infirmiers	24
Infirmières et infirmiers auxiliaires	11
Ingénieurs	26
Ingénieurs forestiers	25
Médecins	25
Médecins vétérinaires	21
Notaires	32
Opticiens d'ordonnances	22
Optométristes	24
Pharmaciens	25
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	37
Psychologues	34
Sexologues	44
Technologues professionnels	18
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	21
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision sur sanction	23

* Le calcul du délai moyen ne comprend pas les plaintes retournées au Conseil de discipline par le Tribunal des professions pour sanction ni celles signifiées avant la création du BPCD, soit le 13 juillet 2015.

Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision en vertu de l'article 149.1 du Code des professions	Nombre de mois
Barreau	7
Infirmières et infirmiers	11
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7
Délai moyen entre la signification de la plainte et la décision en vertu de l'article 149.1 du Code des professions	8

Objectifs de gestion

La présidente en chef du BPCD expose ci-après ses objectifs de gestion afin d'assurer la qualité et la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel comme requis à l'article 115.8 du *Code des professions*.

Enjeu 1 La qualité et la cohérence décisionnelle

Orientation A Rendre des décisions de qualité

Objectif 1.1 Rédaction en langage clair

Cible : Adoption de la structure moderne de rédaction de jugements

Les présidents du BPCD ont adopté la structure moderne de rédaction de jugements. Ils ont suivi plusieurs formations et appliquent quotidiennement les enseignements reçus.

Indicateur : Décisions des conseils de discipline

Objectif 1.2 Assurer un suivi jurisprudentiel

Cible : Résumés des jugements rendus par les tribunaux supérieurs et des décisions des conseils de discipline

La juriste du BPCD transmet aux présidents sur une base régulière un résumé des récents jugements rendus par les tribunaux supérieurs ayant une pertinence en droit disciplinaire. Elle leur transmet également mensuellement un rapport résumant les points saillants de toutes les décisions des différents conseils de discipline rendues au cours du mois afin que tous soient informés de la teneur des décisions rendues par leurs collègues.

Indicateurs : Rapports et mise à jour en continu par la juriste du BPCD

Objectif 1.3 Maintenir à jour les connaissances et habiletés

Cible : Activités de formation pertinente au rôle de président de conseils de discipline

Afin de maintenir à jour les connaissances et habiletés des présidents, des conférenciers sont invités au BPCD. Les présidents participent également à des conférences à l'externe. De plus, la présidente en chef organise mensuellement des plénières afin d'échanger avec les présidents sur diverses questions d'ordre juridique et procédural et de faire une revue de la jurisprudence pertinente récente.

Indicateurs : Formation et plénières

Orientation B S'assurer de la cohérence décisionnelle

Objectif 1.4 Déterminer les sujets susceptibles de créer des controverses jurisprudentielles

Cible : Plénières mensuelles réunissant tous les présidents

La tenue régulière de plénières permet de déterminer et de discuter notamment de sujets et de points de droit soulevant des préoccupations ou susceptibles de créer des controverses jurisprudentielles. Ces discussions ont pour but de favoriser un niveau élevé de qualité et de cohérence des décisions tout en respectant l'indépendance judiciaire des présidents.

Indicateur : Plénières

Objectif 1.5 Communication des décisions rendues par les conseils de discipline de tous les ordres professionnels

Cible : Résumés mensuels des décisions rendues par les conseils de discipline

Il est important que tous les présidents connaissent les décisions des différentes formations des conseils de discipline de manière à favoriser la cohérence décisionnelle. À cet égard, la juriste du BPCD transmet mensuellement un rapport résumant les points saillants des décisions rendues au cours du mois.

Indicateur : Rapports mensuels de la juriste du BPCD

Enjeu 2 La célérité du processus décisionnel

Orientation A Rendre les décisions dans les meilleurs délais

Objectif 2.1 Respecter le délai de 90 jours indiqué à l'article 154.1 du *Code des professions*

Cible : Délai de 90 jours de la prise en délibéré à la signature de la décision

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 115.7 du *Code des professions*, la présidente en chef a pour fonctions de prendre toutes les mesures visant à favoriser la célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel, incluant le pouvoir de dessaisir un président d'un dossier en cours.

Système informatique de gestion (SIG)

Dans l'exercice de ses pouvoirs, la présidente en chef a instauré un système informatique de gestion dans lequel les activités des présidents sont saisies quotidiennement. Ce système génère des alertes afin de rappeler l'échéance à respecter et d'informer promptement la présidente en chef et les présidents des délais écoulés de manière à favoriser le respect du délai de 90 jours pour toutes les décisions à rendre.

Un rapport communiqué mensuellement à chaque président indique le nombre de jours d'audition effectués, le nombre de décisions rendues, le nombre de délibérés en cours et les délais écoulés. Ces rapports constituent des outils de suivi précieux pour les présidents et la présidente en chef afin de s'assurer de la célérité du processus décisionnel et pour la planification des assignations.

La signature électronique

Les décisions sont signées électroniquement par les membres des conseils de discipline de façon sécuritaire de manière à contribuer à la célérité du processus décisionnel.

Indicateurs : Système informatique de gestion et rapports mensuels des activités des présidents

Objectif 2.2 Assurer un nombre suffisant de jours de délibéré

Cible : Un juste équilibre entre le nombre de jours d'audition et de délibéré

Afin de permettre aux présidents de rendre les décisions des conseils de discipline dans les meilleurs délais, il faut un juste équilibre entre le nombre de jours d'audition et ceux consacrés aux délibérés. Afin de favoriser cet équilibre, la présidente en chef tient compte du rapport mensuel des activités des présidents et du calendrier des assignations du BPCD.

La présidente en chef tient également compte du nombre de délibérés de chacun des présidents et des délais courus apparaissant dans le rapport mensuel des activités.

Indicateurs : Calendrier des assignations et rapports mensuels des activités des présidents

Objectif 2.3 Réduire les délais entre la déclaration de culpabilité et l'imposition de la sanction

Cible : Délai de 60 jours de la prise en délibéré pour prononcer la sanction

L'article 150 du *Code des professions* indique que le Conseil de discipline impose la sanction dans les 60 jours qui suivent la décision sur culpabilité.

Lorsque le professionnel poursuivi enregistre un plaidoyer de culpabilité et que l'audition sur sanction procède le même jour, les présidents ont pour objectif que le Conseil de discipline puisse prononcer la sanction dans un délai de 60 jours de la prise en délibéré.

Ce délai est cependant illusoire lorsque l'audition sur culpabilité et celle sur sanction procèdent en deux temps. En effet, le délai de 60 jours est souvent dépassé entre la décision sur culpabilité et l'audition sur sanction, ne laissant pas ou très peu de marge de manœuvre pour le délibéré. Les présidents ont toutefois pour objectif de rendre la décision sur sanction dans les 60 jours de la prise en délibéré.

Les présidents doivent également tenter de procéder à l'audition sur sanction dans les 60 jours de la décision sur culpabilité. La collaboration des parties et des membres des conseils de discipline est indispensable à l'atteinte de cet objectif.

Des alertes serrées sont transmises afin de rappeler les échéances à respecter et d'informer promptement la présidente en chef et les présidents des délais écoulés de manière à favoriser le respect du délai de 60 jours de la prise en délibéré pour l'imposition des sanctions.

Indicateur : Système informatique de gestion

Enjeu 3 La célérité du traitement des plaintes

Orientation A Prendre des actions pour favoriser la célérité du traitement des plaintes

Objectif 3.1 Fixer les auditions dans des délais raisonnables

Cible : Procéder à la fixation des conférences de gestion dans les 30 jours de la signification de la plainte

La présidente en chef, en collaboration avec les secrétaires des conseils de discipline, procède à des conférences de gestion avec les parties pour chacune des plaintes reçues afin de fixer le premier jour d'audition dans les meilleurs délais. Ces conférences de gestion doivent être fixées promptement à la suite de la signification des plaintes.

Des alertes envoyées à différents intervalles indiquent le délai écoulé depuis la signification de la plainte. Ce système d'alertes contribue à la célérité du traitement des plaintes et de la mise au rôle.

Indicateurs : Conférences de gestion et système informatique de gestion

Objectif 3.2 Adopter des directives favorisant la célérité du traitement des plaintes

Cible : Diffuser et maintenir à jour les directives de la présidente en chef sur le site Internet du BPCD

La diffusion et la mise à jour des directives de la présidente en chef sur le site Internet du BPCD assurent un déroulement plus efficace des instances et contribuent à la célérité du traitement des plaintes (<https://bpcd.opq.gouv.qc.ca/bureau-des-presidents-des-conseils-de-discipline>).

Indicateur : Directives de la présidente en chef

Objectif 3.3 Partager les préoccupations et échanger des solutions avec les différents intervenants du droit disciplinaire

Cible : Participation de la présidente en chef à différents forums et comités

L'effort collectif étant essentiel à la célérité du traitement des plaintes, la présidente en chef favorise les échanges avec tous les intervenants afin de partager les objectifs du BPCD et de connaître les préoccupations de chacun et discuter ensemble des solutions à apporter.

La présidente en chef participe notamment à différentes rencontres organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) avec le forum des secrétaires des conseils de discipline et les membres des conseils de discipline. Elle participe à des échanges avec le comité sur le droit disciplinaire et professionnel du Barreau de Montréal et demeure à l'écoute des ordres professionnels.

Indicateur : Participations de la présidente en chef

Orientation B Les auditions virtuelles

Objectif 3.4 Maintien des auditions virtuelles

Cible : Toutes les auditions qui s'y prêtent

Au cours de l'année financière 2021-2022, 97 % des plaintes ont procédé à distance avec succès. Les auditions virtuelles favorisent l'accès à la justice disciplinaire et en diminuent les coûts.

Même après la pandémie, les auditions virtuelles demeureront un outil précieux pour assurer la célérité du traitement des plaintes.

Indicateur : Nombre d'auditions virtuelles

Objectif 3.5 Adoption de directives de la présidente en chef favorisant le bon déroulement des auditions virtuelles

Cible : Publication de directives adaptées aux auditions virtuelles

La présidente en chef publie sur le site Internet du BPCD diverses directives depuis mars 2020. Ces directives sont mises à jour afin de maximiser l'efficacité du traitement des plaintes et des auditions virtuelles.

Indicateur : Directives de la présidente en chef

Enjeu 4 La déontologie

Orientation A Le Code de déontologie des membres des conseils de discipline

Objectif 4.1 Respect du Code de déontologie

Cible : Connaissance de la jurisprudence en matière de déontologie judiciaire

Les présidents du BPCD doivent respecter le *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels*. Ils sont assujettis au Conseil de la justice administrative (CJA) en cas de manquement déontologique.

La juriste du BPCD transmet régulièrement aux présidents du BPCD un compte rendu des décisions portant sur la déontologie des juges administratifs et des juges des tribunaux de droit commun.

Des informations concernant la déontologie des membres des conseils de discipline et le processus de plainte apparaissent sur le site Internet du BPCD (<https://bpcd.opq.gouv.qc.ca/bureau-des-presidents-des-conseils-de-discipline>).

Indicateurs : *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels* et compte rendu de la jurisprudence

Enjeu 5 La relève

Orientation A La composition du BPCD

Objectif 5.1 Assurer un nombre suffisant de présidents au BPCD

Cible : Un maximum de 20 présidents est prévu au Code des professions

Le BPCD est actuellement composé de 14 présidents, incluant la présidente en chef et le président en chef adjoint. Ce nombre de présidents est à revoir en fonction des besoins du BPCD pour permettre d'atteindre les objectifs de célérité du traitement des plaintes et du processus décisionnel.

Afin d'assurer un nombre suffisant de présidents au BPCD, un appel de candidatures a été publié à l'hiver 2022 et un processus de sélection s'en est suivi conformément au *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels* (RLRQ, c. C-26, r. 7.1).

Une nouvelle liste de personnes aptes à exercer la fonction de président de conseils de discipline a par la suite été constituée. Celle-ci est entrée en vigueur le 9 juin 2022 pour une durée de trois ans.

Indicateurs : Liste de personnes aptes à exercer la fonction de président de conseils de discipline

**Office
des professions**

Québec

